

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

**A.V.A.P.**

Commune de  
**GUETHARY**

**Rapport de présentation**

**Annexe 2**

**PATRIMOINE PAYSAGER INVENTAIRE**  
*Inventaire paysager – Silhouettes- Herbier*

**Dossier d'APPROBATION**

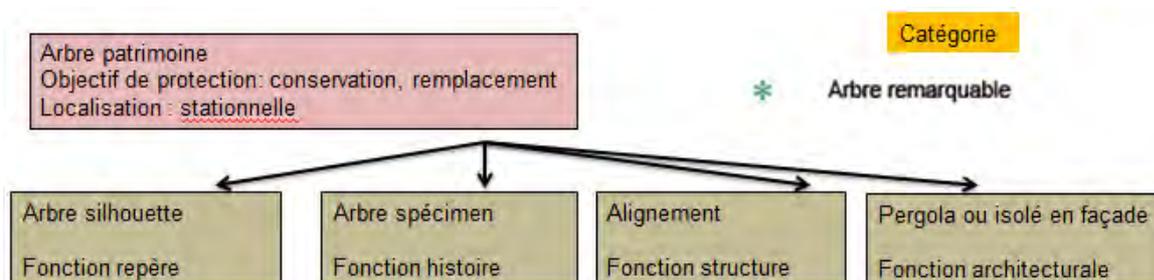
*z.p.a.u.p. approuvée Préfet de Région 14 mars 2003*

<b>A.V.A.P</b>	<b>PRESCRIPTION</b>	<b>ARRET</b>	<b>CRPS</b>	<b>ENQUETE PUBLIQUE</b>	<b>APPROBATION</b>
	15 décembre 2010	20 septembre 2013	26 septembre 2013	30 avril au 30 mai 2014	19 novembre 2014
	A. Vanel-Duluc architecte d.p.l.g. urbaniste o.p.q.u. architecte du patrimoine	C. Barroso ingénieur agronome écologue			

## SOMMAIRE

<b>A – INVENTAIRE PAYSAGER</b>	<b>3</b>
ARBRE SILOUHETTE	3
ARBRE PATRIMOINE	12
ALIGNEMENTS	23
PERGOLAS	25
MASSES BOISEES ET PARCS ARBORES	29
LANDES ATLANTIQUES	32
VOIRIES CHEMINS SENTIERS	33
PERSPECTIVES MAJEURES	40
<b>B – SILOUHETTES</b>	<b>43</b>
<b>C – HERBIER</b>	<b>44</b>

# A - INVENTAIRE PAYSAGER



TYPE		ARBRE SILHOUETTE		
Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux		
Arbre de haut jet dont la silhouette s'impose dans le paysage Fonction identitaire et de repère	Maintien ou restitution sur la parcelle de l'effet de silhouette par le port et le type d'essence arborée	Qualification paysagère et singularité des paysages communaux Effet d'échelles en accompagnement du paysage urbain		
<b>Contenu réglementaire</b>				
<u>Interdictions:</u> La coupe ou l'arrachage sauf pour des causes sécuritaires ou sanitaires avérées, ou pour la mise en accessibilité des espaces.				
<u>Obligations:</u> Toute coupe ou arrachage est soumise à autorisation. En cas de coupe, d'arrachage ou de chute naturels ou provoqués, la plantation d'un arbre de remplacement d'au moins 3,00m de hauteur de port équivalent est imposée sur la même parcelle d'origine.				
N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
3S	Rue du Comte Swiecinski Section :AH Parcelle : 29	Cyprès	Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	

3bS	Rue du Comte Swiecinski Section :AH Parcelle : 29	Cyprès	Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	
<b>N°</b>	<b>Localisation</b>	<b>Descriptif</b>	<b>Objectifs particuliers</b>	<b>Photographies</b>
4S	Chemin de Haispoure Section :AH Parcelle : 49	Conifère	Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	
5S	Chemin de Haispoure Section :AA Parcelle : 53	Cyprès	Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	
7S	Chemin Ohatzia Section :AH Parcelle : 58	Pin parasol Arrière plan	Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	

10S	Avenue du Général de Gaulle Section :AB Parcelle : 221	Pin parasol	Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	
14S	Chemin d'Haizeak Section :AH Parcelle : 137 Ama ttika	Cyprès	Accompagnement édifice repéré Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	
15S	Chemin d'Haizeak Section :AE Parcelle : 33	Cyprès	Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	
18S	Chemin d'Errepira Section :AD Parcelle : 28	Cyprès	Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	

19S	Chemin d'Errepira Section :AD Parcelle : 28	Cyprès	Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	
20S	Chemin d'Errepira Section :AE Parcelle : 56	Cyprès	Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	
21S	Chemin d'Ahontz-Berroa Section :AD Parcelle : 57	Cèdre	Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	
22S	Chemin d'Ahontz-Berroa Section :AB Parcelle : 173	Pin parasol		

24S	Chemin Cacabidea Section AB: Parcelle : 169	Cyprès		
25S	Chemin d'Errepera Section :AD Parcelle : 34	2 chênes		
28S	Chemin d'Ahontz- Berroa Section :AD Parcelle : 37	Cyprès		
29S	Chemin du Trinquet Espace public Section : AD Parcelle : 37	Pin parasol		

30S 30bs	RD810 Espace public	Pin Parasol		
35S	Chemin Mendi-Alde Section :AC Parcelle : 30	Cyprès		

37S	Chemin Mendi-Alde Section :AC Parcelle : 28	Cyprès		
40S	Rue Eglise Section :AC Parcelle : 22	Cyprès	Maintien essence	
41S	Rue Eglise Section :AC Parcelle : 20	Cyprès	Maintien essence	
42S	Rue Eglise Briketenia Section :AC Parcelle : 18	Cyprès	Maintien essence	

42bS	Rue Eglise Briketenia Section :AC Parcelle : 18	Cyprès	Maintien essence	
45S	Chemin Behereta Espace public	Pin Parasol	Maintien essence	
46S	Chemin Estalo Espace public	2 Pins parasol de part et d'autre de l'entrée de rue	Maintien essence Entrée de rue	
48S	Impasse Dochenia Espace public	Cyprès		

50S 50bS	RD810 Espace public	Pin Parasol	Maintien essence Entrée de rue	
51S	Rue de l'Eglise Section :AB Parcelle : 134	Pin Parasol	Maintien essence	

TYPE		ARBRE PATRIMOINE		
Descriptif		Objectifs généraux	Enjeux	
Arbre d'essence peu fréquente, ou arbre ancien Fonction identitaire et de repère		Conservation Rétablissement dans une essence équivalente	Biodiversité Maintien des repères et de l'histoire locale « Curiosité »	
<b>Contenu réglementaire</b>				
<u>Interdictions:</u> La coupe ou l'arrachage sauf pour des causes sécuritaires avérées.				
<u>Obligations:</u> Toute coupe ou arrachage est soumise à autorisation. En cas de coupe, d'arrachage ou de chute naturels ou provoqués, la plantation d'un arbre de remplacement d'au moins 3,00m de hauteur d'essence équivalente selon les objectifs particuliers est imposée sur la même parcelle d'origine.				
N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
1P	Carrefour Mugabure Section :AA Parcelle : 242	Cyprès de grande envergure	Maintien de l'essence	
6bP	Chemin de Haispoure Section :AA Parcelle : 55	Caltapa âgé		
9P	Avenue du Général de Gaulle Section :AA Parcelle : 226	Caltapa		

12P	Angle Avenue du Général de Gaulle/chemin Cacabidea Section : AB Parcelle : 138	Chêne vert		
13P	Chemin Txalupa Section :AH Parcelle : 38	Cyprés de Lambert		
16P	Chemin Haizeak Espace public	Tilleul		

17P	Chemin Erripa Espace public	Orme Entrée de rue		
17bP	Chemin Erripa Espace public	Orme Entrée de rue		
22P	Avenue du Général de Gaulle Espace public	Saule Pleureur		
23P	Rue d'Ahontz- Berroa Section : AB Parcelle : 171	Chêne		

26P	Chemin des Falaises Section :AH Parcelle : 149	Arbousier âgé		
27P	Chemin des Falaises Section :AH Parcelle : 126	Merisier		
27bP	Chemin des Falaises Section :AH Parcelle : 126	Merisier		
31P	Chemin de l'Empereur Section :AC Parcelle : 8	Palmier		

32P	Chemin de l'Empereur Section :AC Parcelle : 8	Oranger		
33P	Chemin d'Harribidea Section : AC Parcelle : 29	Chêne vert,		
33bP	Chemin d'Harribidea Section :AC Parcelle : 29	Pin et Cyprès		
34P	Chemin d'Harribidea Section :AC Parcelle : 139	Chêne pédonculé		

38P	Chemin d'Harribidea Section :AC Parcelle : 78	Saule tortueux		
39P	Chemin d'Aguerria Section : AC Parcelle : 22	Cèdre argenté		
43P	Chemin Inta Section : AB Parcelle : 117	Frêne		

44P	Chemin Matxarra Section : AB Parcelle : 83	Chêne pédonculé		
47P	Chemin Dochenia Section :AA Parcelle : 113	Chêne liège		
49P	RD810 Section : AB Parcelle : 134	Saule pleureur		

52P	Impasse Assombrenia Section : AB Parcelle : 23	Cryptomeria ?		
53P	Impasse Assombrenia Section : AB Parcelle : 21	Platane		
54P	Chemin Mendi-Alde Section :AC Parcelle : 44	Chêne liège		

55P	Allée Iriburua Section :AC Parcelle : 60	Platane		
56P	Chemin Mendi-Alde Section :AC Parcelle : 129	Chêne pédonculé		
57P	Chemin Haispoure Section :AA Parcelle : 225	Eucalyptus		

TYPE		ALIGNEMENTS PLATANES		
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux	
Espaces publics	Alignement de platanes le long des voies	Maintien de l'alignement sur au moins une rive de la voie, les deux rives ?	Paysager : identité territoriale, effet d'ambiance et contribution au vélum végétal des espaces urbanisés	
<p><b>Contenu réglementaire</b></p> <p>Coupe (ou arrachage) autorisée pour des raisons de sécurité, de passage réseau ou d'aménagement de voirie publics, notamment accessibilité</p> <p>Rétablissement de l'aspect continu général en cas de coupe, chute ou arrachage partiels ou complets</p> <p>Le Remplacement requis est d'au moins un platane baliveau de 3 m de haut minimum à intervalle 5 m maximum.</p>				
N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
1a	Fronton, place de la mairie	Platanes le long de la Concha, espacement régulier à 5 m environ	Maintien Identité de la place Maintien d'un alignement régulier et continu	
2a	Avenue du Général de Gaulle	Platanes, 2 rives de la rue, en alternance ou pas, irrégulier.	Maintien d'une continuité le long de l'axe par effet d'alignement sur une rive ou l'autre	
3a	Avenue Tinchant	Alignement continu et régulier de part et d'autre de la voie	Maintien et reconstitution de l'alignement sur au moins une rive ?	

4a	Avenue Mugabure	Alignement continu plus ou moins régulier sur une rive de la voie	Maintien, reconstitution d'un alignement continu le long de la voie sur au moins une rive	
5a	Avenue Harispe	Alignement continu plus ou moins régulier sur une rive ou l'autre de la voie	Maintien, reconstitution d'un alignement continu le long de la voie en alternance sur les deux rives	
6a	Chemin d'Ohatzia	Alignement continu plus ou moins régulier sur une rive ou l'autre de la voie	Maintien, reconstitution d'un alignement continu le long de la voie en alternance sur les deux rives	

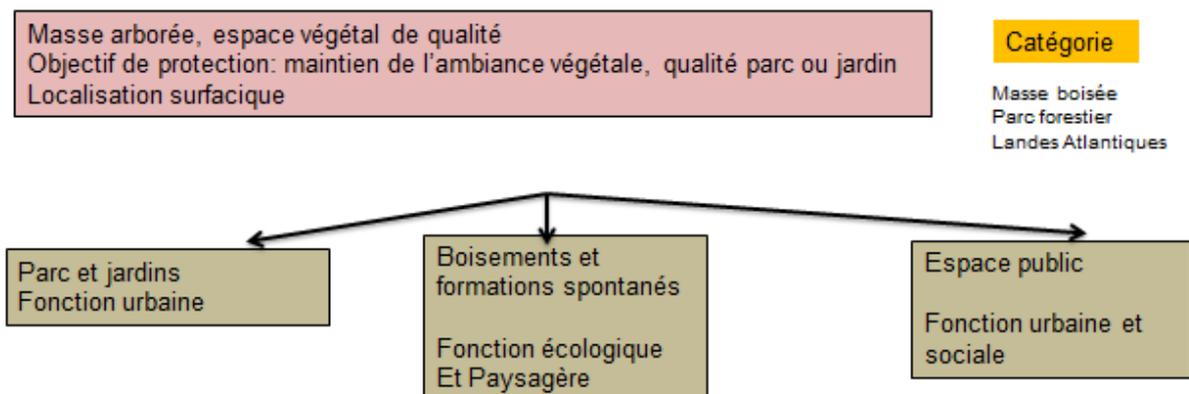
TYPE		ALIGNEMENTS		
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux	
Espaces publics, ruisseaux ou limites parcellaires	Alignement le long des voies	Maintien de l'alignement sur au moins une rive de la voie	Paysager : structure paysagère, effet d'ambiance et contribution au vélum végétal des espaces urbanisés	
<b>Contenu réglementaire</b>				
Rétablissement de l'aspect continu général en cas de coupe, chute ou arrachage partiels ou complets sur une rive au moins de la voie				
Le Remplacement requis est d'au moins un baliveau de 3 m de haut minimum à intervalle 10 m maximum.				
N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
7a	Rue du Trinquet et prolongement	Chênes et Erables de part et d'autre de la voie	Maintien d'un alignement régulier et continu le long de la voie, en alternance sur les rives, sur une rive ou sur les deux rives.	
8a	Ripisylve Baldareta	Feuillus spontanés le long du ruisseau (Chênes, Aulnes, Frêne, Saule, Platane, Tilleul, Merisier)	Maintien d'une continuité le long de la berge dans la gamme des essences locales feuillues du bord des ruisseaux	
9a	Rue Martxuka	Alignement limite parcelle en feuillus type Chênes	Maintien et reconstitution de l'alignement avec gamme feuillue type Chêne, Erable, Frêne, Tilleul, fruitiers	
10a	Rue Martxuka Section : Parcelle : 4	Alignement limite parcelle en feuillus, Chênes	Alignement limite parcelle en feuillus Gamme végétale : feuillus de type Chêne, Erable, fruitiers	
11a	Rue Martxuka Section : Parcelle : 4	Alignement entre parcelles, feuillus, Chênes	Alignement limite parcelle en feuillus Gamme végétale : feuillus de type Chêne, Erable, fruitiers	

12a	Rue Baldareta Espace public	Alignement ponctuel	Maintien, reconstitution d'un alignement continu le long de la voie sur une rive en nature de feuillus	
13a	Elizaldia Sud haie			
14a	RD810	Bande boisée feuillus		
15a	RD810	Haie frontière entre Bâti et RN10		
16a	RD810/Chemin de l'Empereur	Haie interstitielle feuillu		
17a	Elizaldia Est	Haie/alignement		
18a	Chemin des acacias	Haie/Alignement		
19a	Prairie Gaintzurenea	Haie		
20a	Prairie arrière bâti chemin Inta Est	Bande boisée feuillue		

TYPE		PERGOLAS DE PLATANES ACCOMPAGNEMENT VEGETAL DE L'ARCHITECTURE	
<b>Descriptif</b>		<b>Objectifs généraux</b>	<b>Enjeux</b>
Arbres d'accompagnement des façades des immeubles patrimoniaux : pergolas de platanes, palmiers éventuellement Fonction identitaire		Maintien ou restitution sur la parcelle	Qualification de l'architecture Singularité des façades sur l'espace public Effet d'ambiance dans le paysage urbain
<b>Contenu réglementaire</b>			
<u>Interdictions:</u> La coupe ou l'arrachage sauf pour des causes sécuritaires ou sanitaires avérées, ou pour la mise en accessibilité des espaces.			
<u>Obligations:</u> Toute coupe ou arrachage est soumise à autorisation. En cas de coupe, d'arrachage ou de chute naturels ou provoqués, la reconstitution est imposée dans une composition équivalente implantée à moins de 10 m de la situation d'origine.			
<b>Listing à titre indicatif, cf. fiches d'immeubles annexe 3</b>			
<b>Fiches : 12 – 20-21-22-29-30-32-34-36-40-43-45-49-51-56-69-71-73-76-84-88-89-91-98-99-100-102-105-106-110-111-113-115-117-125-131-133-137-145-150-</b>			
N°	Localisation		
	Avenue Mugabure Section : Parcelle : 28		
	Avenue Mugabure Section : Parcelle : 23		
	Avenue Mugabure Section : Parcelle : 22		
	Avenue Mugabure Section : Parcelle : 21		
	Avenue Mugabure Section : Parcelle : 19		
	Avenue G de Gaulle Section : Parcelle : 42		
	Avenue G de Gaulle Section : Parcelle : 54		
	Avenue G de Gaulle Section : Parcelle : 57		
	Avenue G de Gaulle Section : Parcelle : 66		
	Avenue G de Gaulle		

	Section : Parcelle : 67		
	Avenue G de Gaulle Section : Parcelle : 4		
	Avenue G de Gaulle Section : Parcelle : 223		
	Chemin Haispoure Section : Parcelle : 48		
	Chemin Haispoure Section : Parcelle : 100		
	Chemin Itsas-Alde Section : Parcelle : 38		
	Chemin Itsas-Alde Section : Parcelle : 96		
	Chemin El Kano Section : Parcelle : 48		
	Chemin Haispoure Section : Parcelle : 59		
	Chemin Haispoure Section : Parcelle : 26		
	Impasse Ortz Adarra Section : Parcelle : 68		
	Chemin d'Ohatzia Section : Parcelle : 58		
	Chemin Ahontz berroa Section : Parcelle : 55		
	Chemin Ahontz berroa Section : Parcelle : 56		
	Chemin Ahontz berroa Section : Parcelle : 173		
	Chemin Ahontz berroa Section : Parcelle : 170		
	Chemin Ahontz berroa Section : Parcelle : 37		
	Chemin cacabidea Section : Parcelle : 169		
	Rue Harispe Section : Parcelle : 207		

	Chemin de Cartacan Section : Parcelle : 129		
	RD810 Section : Parcelle : 30		
	RD810 Section : Parcelle : 126		
	RD810 Section : Parcelle : 145		
	RD810 Section : Parcelle : 140		
	RD810 Section : Parcelle : 146		
	RD810 Section : Parcelle : 56		
	RD810 Section : Parcelle : 61		
	RD810 Section : Parcelle : 151		
	RD810 Section : Parcelle : 149		
	Chemin Inta Section : Parcelle : 74		
	Chemin Inta Section : Parcelle : 113		
	Chemin Inta Section : Parcelle : 219		
	Rue de l'Eglise Section : Parcelle : 132		
	Rue de l'Eglise Section : Parcelle : 133		
	Rue de l'Eglise Section : Parcelle : 2		
	Chemin d'Aguerria Section : Parcelle : 25		
	Rue des écoles Parcelle : 129		
	Chemin Mendi-Alde Parcelle 29		

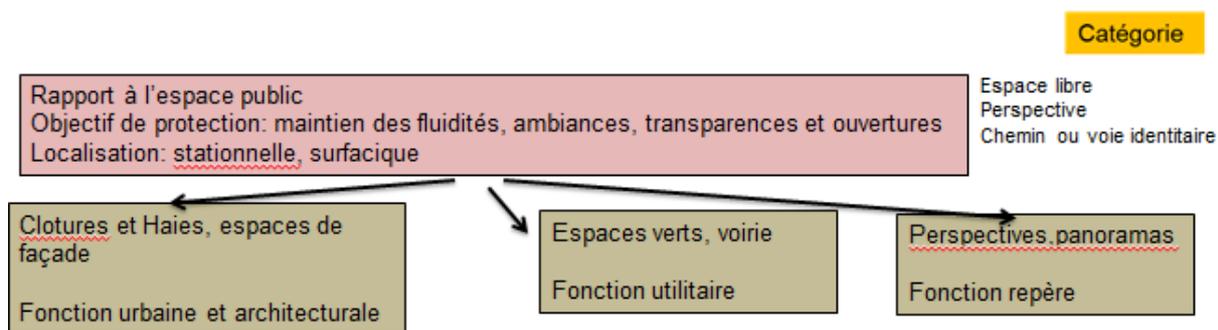


TYPE	MASSES BOISEES ET PARCS BOISES			
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux	
Espaces publics, emprises ferroviaire ou autoroutière, espaces naturels, parcelles privées bâties	Ensemble arboré significatif dans le paysage et formant des ambiances singulières. Rapport à l'architecture pour les parcs boisés	Maintien de l'effet boisé,	Conservation de l'effet de coulée verte centrale du territoire communal Ambiances spécifiques notamment dans la ville parc-boisé	
<b>Contenu réglementaire</b>				
Maintien de l'ambiance boisée en conservant une densité arborée minimale et une physionomie de peuplement.				
<u>Interdictions:</u>				
La coupe ou l'arrachage sans reconstitution sur plus de 20% de la surface de la parcelle concernée par l'unité boisée identifiée. Soit pour un terrain de 2000m <sup>2</sup> , une coupe ou un arrachage concernant plus de 400 m <sup>2</sup> cumulé ou d'un seul tenant.				
<u>Obligations:</u>				
Toute coupe ou arrachage est soumise à autorisation. En cas de coupe, d'arrachage ou de chute naturels ou provoqués, sur plus de 20% de la surface de la parcelle, la reconstitution par la plantation de baliveau de 3m minimum est imposée sur la surface concernée par la coupe, l'arrachage ou la chute naturelle, dans une densité régulièrement répartie et compatible avec le développement des sujets, à hauteur d'une reconstitution de 3 arbres plantés au minimum pour cinq retirés				
N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
1m	Chemin d'Alicenia Réf cadastre : Section N° 60	Bosquet de Chênes, effet d'ambiance forestière	Maintien en chênes caduques	
2m	Réf cadastre : Section	Taillis feuillus en bordure autoroute	Maintien d'un peuplement de feuillus avec dominance de	

	N° 70,71,72..		Chênes, Frênes, Merisiers, Erables... Densité minimale : 1 arbre/40m2	
3m	Chemin Laperria Réf cadastre : Section N° 83,84,85,96, 97,98,99,10 0	Massif feuillu	Maintien en peuplement feuillus caduques diversifiés Densité minimale : 1 arbre/40m2	
4m	Sans objet			
5m	Sans objet			
6m	Chemin de l'Empereur Réf cadastre : Section N° 13			
7m	Elizaldia Espace public Section : Parcelle :95	pignada	Maintien pignada, repère Densité minimale : 1 arbre/40m2	
8m	Centre-ville Coulée verte	Effet parc, ville parc forestier	Maintien d'une couverture boisée mixte à dominante feuillu	Relayé dans le secteur règlementaire relatif aux espaces bâtis boisés « ville parc forestier »
9m	Behéreta Ouest/Doch enia	Effet de parc	Maintien d'une couverture boisée mixte à dominante feuillu	
10m	Chemin des Falaises	Effet de parc, ambiance maritime	Maintien de la couverture boisée, mixte avec pins	

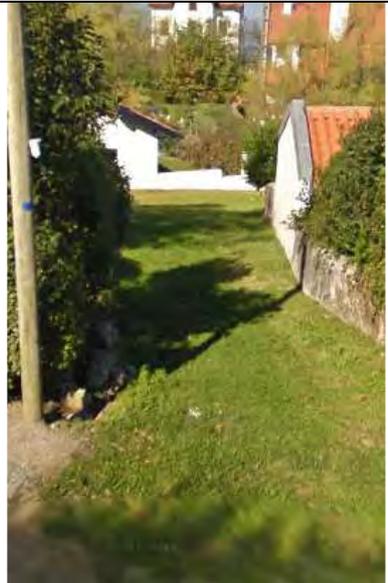
11m	Chemin de Cenitz Espace public Parcelle : 14	Pignada	Maintien pignada	
12m	Chemin de fer/Sud	Taillis feuillu	Maintien d'un boisement à dominante feuillu (Saules, Chênes, Merisier, Fruitiers, Arbousiers)	
13m	Martxubera bidea Section : Parcelle : 5	Parc		
14m	Chemin des Falaises/ Alcyons	Taillis feuillus	Maintien de la couverture feuillue	

TYPE		LANDES ATLANTIQUES	
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux
Falaises côtières	Formation spontanée des landes atlantiques	Maintien et Protection Ces espaces figurés au plan sont à maintenir. Des aménagements ponctuels peuvent y être effectués dès lors qu'il s'agit de prévenir les risques, d'assurer les accès et la sécurité ou de reconstituer la végétation d'origine.	Intérêt écologique Biodiversité Paysage identitaire
<p><b>Contenu réglementaire</b> Espace naturel à préserver. Plantations limitées à la gamme des espèces spontanées.</p> <p><u>Interdictions:</u> La coupe ou l'arrachage sauf : - pour des causes sécuritaires - pour l'éradication des espèces invasives - pour l'entretien régulier et la gestion de ces espaces - pour la réalisation d'accès, de réseau, ou d'aménagements légers liés des équipements publics.</p> <p><u>Obligations:</u> Toute coupe ou arrachage est soumise à autorisation. La reconstitution des landes dans la gamme des espèces locales est imposée en cas de coupe ou d'arrachage, sur l'ensemble de la surface concernée, sauf sur les emprises liées à la réalisation d'accès, réseau aménagement léger.</p>			
N°	Localisation	Photographies	
	Carte générale des landes atlantiques		



TYPE		VOIRIE, CHEMINS, SENTIERS		
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux	
Espaces publics ou privés	Passage de voie d'ambiance singulière du fait du gabarit, du traitement au sol, et des abords	Maintien de l'ambiance	Paysager : rôle structurant et d'ambiance Élément identitaire du village ou de ses quartiers	
<b>Contenu réglementaire</b> Maintien de l'ambiance en conservant la largeur de la voie.				
N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
1V	Sentier des falaises/Alcyons	Sentier à travers la lande atlantique	Maintien intégral	

2V	Chemin d'Harotzen Costa	Sentier à travers la lande atlantique	Maintien intégral	
3V	Chemin des pêcheurs	Chemin carrossable , puis piéton, ambiance boisée puis landes atlantiques	Maintien de l'ambiance maritime avec les essences de conifères sur le premier tronçon	
4V	Chemin Acotzarenbi dea	Sentier littoral revêtu teinte claire		
5V	Chemin Acotzarenbi dea	Sentier de terre en milieu boisé	Maintien intégral	

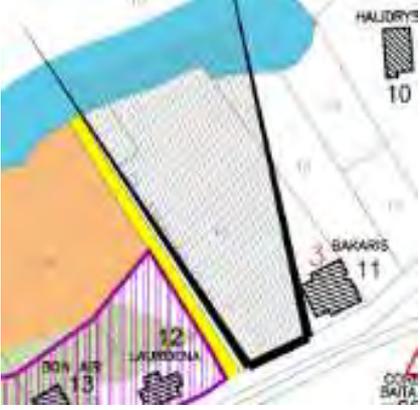
N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
6V	Chemin Orgabidea	Sentier enherbé entre haies végétale, ouverture littoral	Maintien intégral	
7V	Chemin El Cano Passage Antxeta	Deux tronçons Voie étroite de façade à façade en enrobé Sentier enherbé dans une ambiance végétale	Maintien intégral pour le tronçon en sentier enherbé Passage antxeta : maintien des murs en pierre et des rives enherbées	
8V	Chemin Damour	Chemin enherbé		

9V	Passage Ortz-Adarra	Voie étroite en enrobé, façades fleuries	Maintien des abords végétaux et fleuris	
10V	Chemin des Acacias	Deux tronçons : Chemin carrossable en enrobé avec rives enherbée, ambiance boisée riveraine Sentier piéton en ambiance arborée	Maintien de l'effet de sentier piéton avec accompagnement arboré	
11V	Chemin Dochenia/ RD810			

12V	Chemin Cantachoena	Chemin en enrobé avec rives enherbées et sillon central en herbe		
13V	Chemin d'Aguerria			
14V	Chemin d'Arrobia			

15V	Chemin Alicenia			
16V	Chemin piéton longeant maison de retraite face fronton	Chemin étroit non revêtu, bordé de platane	Maintien des platanes (voir alignement) et du gabarit du chemin.	
17V	Chemin au droit de Zapi-anak	Chemin de type piste forestière	Maintien de l'ambiance forestière et de la largeur	

18v	Chemin Baldaretta	Voie carrossable en enrobée, rives enherbées et boisées		
19v	Terrasse Pierre Lious	Différentes ambiances Maintien des tamaris		

TYPE		PERSPECTIVES MAJEURES		
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux	
Espaces publics ou privés	Surfaces libres ouvertes permettant des panoramas emblématiques	Maintien de la perspective	Paysager : rôle structurant et d'ambiance Élément identitaire, et de repère	
<b>Contenu réglementaire</b>				
In-constructibilité en surface, maintien de l'espace libre ouvert et de la visibilité Clôtures de moins de 1,50m de haut, ajourée, 90% de transparence				
N°	Localisation	Descriptif et plan	Objectifs particuliers	Photographies
1p	Chemin des Falaises Section : Parcelle : 11	vue océan et falaises 	Espace libre majeur inconstructible	
2p	Espace public Port	Vue littoral		
3p	Chemin d'Ahontz Section : Parcelle : 34,35	Vue église		

4p	Chemin Cantachoena Section : Parcelle : 104	Vue globale ville/littoral		
5p	Chemin de l'Empereur Espace public	Vue Montagne au Sud		
6p	Espace public Cimetière/ Eglise Section : Parcelle : 26	Vue Montagnes au Sud + littoral		

TYPE		VELUM VEGETAL		
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux	
Espace urbain	Masses végétales participant à l'effet général d'accompagnement du site urbain	Maintien d'une trame végétale d'ambiance	Paysager : rôle structurant et d'ambiance Elément identitaire, et de repère	
<b>Contenu réglementaire</b>				
Maintien d'un cortège arboré d'au moins 1 arbre de haut jet par surface de 600 m2.				
N°	Localisation	Descriptif et plan	Objectifs particuliers	
1u	Entrée Sud du territoire	Velum feuillu en entrée de la commune aux abords de la N10 Passage Baldareta	Maintien d'une trame feuillue caduque dominante : Chêne, Frêne, Tilleul, Merisier, Fruitiers, Platanes	
2u	Chemin de Laharraga, secteur Est	Vestiges nombreux des boisements ruraux, dominance des feuillus caduques : Chênes dominant	Favoriser les feuillus type chêne, platane, frêne, aulne, noyer	
3u	Secteur église	Velum associant feuillus et conifères dans l'accompagnement du promontoire de l'église		
4u	Secteur Sud VVF	Velum équilibrant avec les ensembles bâtis, gamme feuillue et conifères en ponctuel	Maintenir la dominance feuillues. Privilégier les essences telles que les fruitiers, et des espèces comme le sureau, noisetier, chêne, saule, sorbier, frêne, aulne, cornouiller..	
5u	Secteur Nord/contre-bas Avenue Général de Gaulle	Velum urbain Composition associant feuillus et conifère	Maintenir une trame végétale minimale	
6u	Voie ferrée	Velum prégnant dans les pentes depuis vision Sud sur Haispoure ou depuis la gare	Mantien de l'équilibre végétal/minéral dans les textures et hauteurs Privilégier des silhouettes ponctuelles avec les conifères	

# B - SILHOUETTES

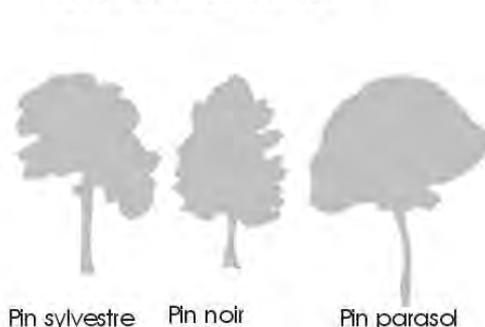
## PORT COLONNAIRE



Cyprès  
de Provence      peuplier

Unités paysagères: j

## CONIFERES PORT ELANCE



Pin sylvestre      Pin noir      Pin parasol

Unités paysagères: a,b,d,e,f,g,h,i,j,k,

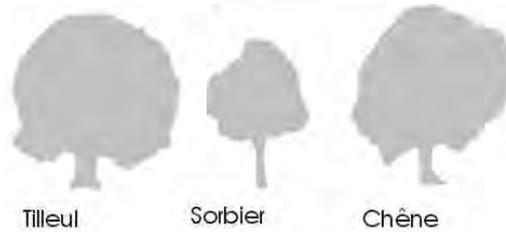
## CONIFERES PORT ETALE



Cèdre du Liban      Cyprès  
de Lambert

Unités paysagères: a,b,d,e,f,g,h,i,j,k,

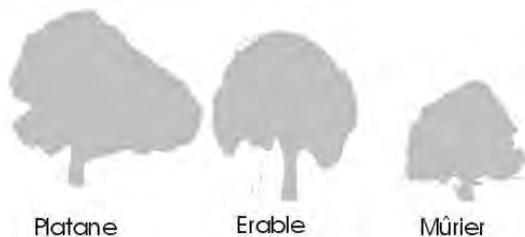
## FEUILLUS PORT EN BOULE



Tilleul      Sorbier      Chêne

Unités paysagères: c,d,e,f,g,j,k,

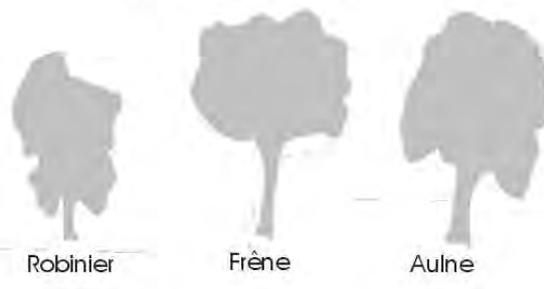
## FEUILLUS PORT ETALE



Platane      Erable      Mûrier

Unités paysagères: b,c,d,e,f,g,i,j,k,

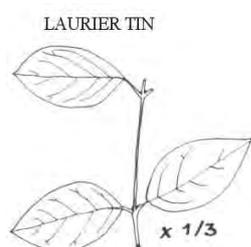
## FEUILLUS PORT ELANCE



Robinier      Frêne      Aulne

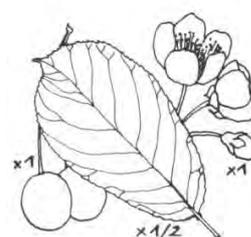
Unités paysagères: b,c,d,e,f,g,j,k,

# C - HERBIER



type paysager: c,d,f,g,j,k

MERISIER



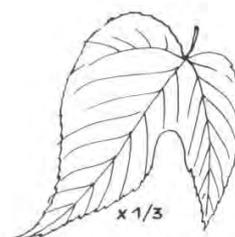
type paysager: c,d,f,j,k

MIMOSA



type paysager: b,f,g,i,j,k

MURIER

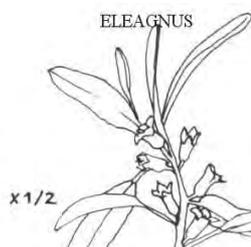


type paysager: b,d,e,f,g,h,i,j,k

NOYER COMMUN



type paysager: c,d,k



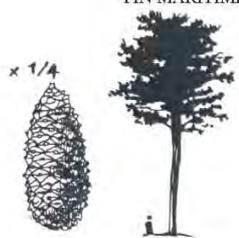
type paysager: d,e,f,g,j

PEUPLIER



type paysager: i

PIN MARITIME



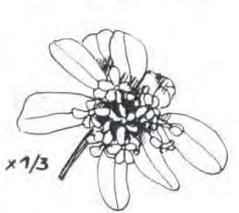
type paysager: a,b,d,e,f,g,h,i,j,k

PIN NOIR



type paysager: a,b,d,e,f,g,h,i,j,k

PITTIOSPORUM



type paysager: a,b,c,d,f,g,h,i,j,k



type paysager: b,c,d,e,f,g,i,j,k

PRUNELLIER



type paysager: a,b,c,f

SAULE MARSAULT



type paysager: a,b,c,f,j,k

SORBIER DES OISEAUX



type paysager: c,d,e,f,g,j,k



type paysager: a,b,f,g,h,j

THUYA



type paysager: e

TILLEUL



type paysager: c,d,e,f,g,k

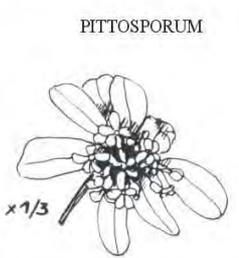
TROENE COMMUN



type paysager: a,b,c,d,f,g,h,i,j,k



type paysager: c,d,k



type paysager: a,b,c,d,f,g,h,i,j,k



type paysager: c,d,f,j,k



type paysager: c,d,f,j,k

